

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42101

présenté par

M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 2548 de M. Saulignac

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« au regard de »

les mots :

« afin de prendre en compte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.